

THÈMES

- Examen des différentes phases des carrières et parcours professionnels des enseignants du second degré. Valorisation des parcours dans la progression de carrière. Modalités de gestion individualisées. Fins de carrière.

L'ESSENTIEL

- Toujours aucune proposition concrète du ministère. Aucun engagement. Un questionnaire a été envoyé aux organisations syndicales la veille pour recueillir leurs remarques, sur une série de questions.
- Les syndicats ne comprennent toujours pas l'intérêt de questions qui n'abordent pas le problème essentiel : la revalorisation et les retraites.
- Le ministère insiste sur le fait que l'avis du Conseil d'État n'est que consultatif. C'est un avis que ne partage pas le gouvernement. La loi sera maintenue telle qu'elle a été présentée au conseil des ministres, elle sera votée en l'état avec l'article 1 et la référence à la loi de programmation.

Précisions du Directeur Général des Ressources Humaines

- Cette présente phase d'écoute des syndicats est indispensable.
- Rien n'est encore fixé concernant la loi de programmation.
- Le travail engagé avec les syndicats sur 6 mois doit permettre d'alimenter le contenu de la loi de programmation.
- Un travail sur des cas types est en préparation
- Une synthèse avec le ministre est prévue en mars.
- Il n'y a pas que le problème du salaire chez les professeurs, il faut se pencher aussi sur la RH.

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE

- Comment mieux organiser de façon générale la mobilité ?
- Comment prendre en compte les parcours dans la progression de carrière ?
- Comment valoriser les expériences professionnelles pour l'avancement, pour le passage à la classe except. ?
- Comment permettre aux professeurs d'être davantage acteurs de leur parcours professionnel ?
- Comment mieux gérer les fins de carrière ?
- Comment accompagner le développement personnel et professionnel des professeurs, notamment à travers le service académique de RH de proximité, en articulant le travail des différents acteurs de l'académie ?

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le besoin et l'attente d'actes rapides concernant la revalorisation des salaires, qui doit être séparée des négociations sur les retraites.
- L'incohérence de l'ordre du jour : il nous est demandé de proposer des solutions qui existaient et qui ont été supprimées par des réformes ou des lois successives, à des problèmes qui existent toujours mais auxquels l'administration ne sait plus répondre.
- La disparition des CAP suite à la loi sur la transformation de la fonction publique, qui rend la gestion des carrières opaque. Cela empêche un véritable dialogue social et anéantit le travail en synergie avec l'administration. Vouloir améliorer la fluidité des mobilités des personnels alors que l'institution se prive de l'atout majeur que représentent les organisations syndicales est ubuesque.
- La mise en place de PPCR qui a figé l'avancement à un rythme unique, qui a classé les personnels pour atteindre la hors-classe à une date précise. Assistera-t-on à une modification de ce protocole ?
- La nécessité de revoir le fonctionnement de la classe exceptionnelle.
- Le regret de la disparition de la liste d'aptitude au profit du détachement, + contraignant pour la mobilité inter-corps.
- La question des milieux et des fins de carrière.

L'AVIS DU SNALC

Encore une fois, cette réunion n'était pas une réunion de négociation. Il semblerait que le ministère ouvre un maximum de portes. Difficile de comprendre le but de cette réunion qui semble vouloir réinventer ce qui existait déjà. Quelle exploitation peut faire le ministère de tous les points abordés alors même que les notions de grilles, d'indices ou de primes n'apparaissent même pas en filigrane, si ce n'est saisir à la volée une ou deux remarques à exploiter parmi des centaines ? Le SNALC émet de forts doutes sur ce processus : le ministère cherche-t-il à revaloriser le métier à moindre coût en ne prenant en compte qu'une partie des enseignants ? Ne s'agit-il pas de compenser l'absence de revalorisation de l'autre partie des enseignants par des aménagements particuliers ou des missions supplémentaires, des contreparties ? Pour le SNALC, la revalorisation doit être pour tous, sans contreparties. Pour l'instant, tout cela ressemble à un enfumage qui a pour but de calmer les tensions, de gagner du temps et de laisser la porte ouverte à toutes les spéculations. En attendant, on ne pourra pas reprocher au ministère de ne « rien faire », mais cette situation ne va pas durer longtemps. La tension est de plus en plus palpable dans ces réunions, et nous ne sommes clairement pas dans un climat de confiance.